

## POISSONS ET CRUSTACES

NOM	MESURES DE REGLEMENTATION ET/OU PROTECTION	COMMUNES
<b>Anguille européenne</b> <i>Anguilla anguilla</i>	Décret n° 2002-1454 du 9 décembre 2002 portant publication du protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (ensemble trois annexes adoptées à Monaco le 24 novembre 1996), fait à Barcelone le 10 juin 1995 : Annexe 3 Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est (Convention OSPAR - 1995) : Annexe V	Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Fiac, Vielmur-Sur-Agoût, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Viterbe, Damiatte, Serviès, Teyssode
<b>Barbeau fluviatile</b> <i>Barbus barbus</i>	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006) : Annexe V	Vielmur-Sur-Agoût
<b>Bouvière</b> <i>Rhodeus amarus</i>	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006) : Annexe II Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne signée le 19 septembre 1979) : Annexe III	Vielmur-Sur-Agoût, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Fiac, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Viterbe, Damiatte, Serviès, Teyssode
<b>Écrevisse à pieds blancs</b> <i>Austropotamobius pallipes</i>	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006) : Annexes II et V Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne signée le 19 septembre 1979) : Annexe III Arrêté interministériel du 21 juillet 1983, modifié par l'arrêté du 18 janvier 2000, relatif à la protection des écrevisses autochtones : Article 1	Saint-Paul-Cap-de-Joux, Vénès, Damiatte, Fiac, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Serviès, Teyssode, Vielmur-Sur-Agoût, Viterbe
<b>Lamproie de Planer</b> <i>Lampetra planeri</i>	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n° 1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006) : Annexe II Arrêté interministériel du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national : Article 1	Damiatte, Fiac, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Serviès, Teyssode, Vielmur-Sur-Agoût, Viterbe

<b>Sofie</b> <i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006) : Annexe II Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne signée le 19 septembre 1979) : Annexe III	Vielmur-Sur-Agoût, Damiatte, Fiac, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Serviès, Teyssode, Viterbe
---	--	---

## MOLLUSQUES

NOM	LISTES ET CATEGORIES	COMMUNES
<b>Escargot petit-gris</b> <i>Cornu aspersum</i>	Arrêté ministériel du 24 avril 1979 fixant la liste des escargots dont le ramassage et la cession à titre gratuit ou onéreux peuvent être interdits ou autorisés (J.O 12/05/1979) modifié par l'arrêté du 05/06/1985 (J.O 12/06/1985) : Article 1 et 1b	Pratviel
<b>Moule perlière</b> <i>Margaritifera margaritifera</i>	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006) : Annexes II et V Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979) : Annexe III Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 2	Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Fiac, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Viterbe, Damiatte, Serviès, Teyssode